

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi Élan : l'entretien et la rénovation des colonnes montantes électriques sont désormais à la charge d'Enedis

Le Pôle énergie Île-de-France*, qui regroupe les autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie (AODE), notamment le Sigeif et le Sipperec, se félicite de l'adoption de la loi Élan (Évolution du logement et aménagement numérique). Le législateur a en effet tranché le débat portant sur la propriété des colonnes montantes en décidant, conformément aux préconisations des AODE, un transfert automatique de ces ouvrages dans le réseau public de distribution. Leur l'entretien et leur rénovation ne relèveront donc plus des propriétaires d'immeubles, mais du concessionnaire Enedis, filiale d'EDF.

La colonne montante d'électricité est l'ouvrage électrique qui assure la liaison entre le réseau de distribution situé sur le domaine public et les logements, permettant ainsi, dans l'habitat collectif, d'acheminer l'électricité jusqu'à ces derniers. Il y a aujourd'hui en France environ 1 600 000 colonnes montantes électriques recensées, dont 300 000 seraient à rénover.

Depuis plusieurs années, les syndicats d'énergie, aux côtés d'acteurs du parc immobilier français, étaient en désaccord avec Enedis pour déterminer à qui appartenaient ces colonnes, notamment celles des immeubles construits avant 1992, et surtout qui était chargé de leur gestion et de leur entretien. Désormais, et sauf opposition des propriétaires dans un délai de deux ans, toutes les colonnes montantes seront incorporées au réseau public de distribution, propriété des AODE, et, en conséquence, à la charge d'Enedis. Quant aux colonnes montantes nouvellement mises en service, leur incorporation sera immédiate.

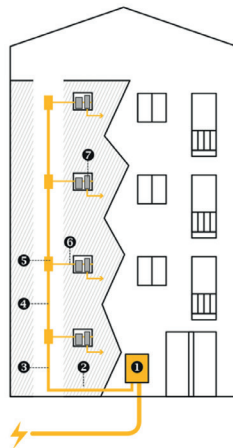
Le Pôle énergie Île-de-France incite à la rénovation

Avec ce nouveau cadre légal, les propriétaires d'habitat collectif et les copropriétaires sont ainsi invités, sans attendre l'expiration de ce délai de deux ans, à demander au gestionnaire du réseau public, qui ne pourra la refuser, l'incorporation à titre gratuit de leurs colonnes montantes. Aussi le Pôle énergie Île-de-France, après avoir contribué à cette évolution législative, a l'intention de poursuivre son action : avec l'appui de l'Union sociale pour l'habitat et l'Association des responsables des copropriétés (ARC), il entend accompagner les acteurs d'habitat collectif dans la formalisation de ce transfert et accélérer la rénovation de ces ouvrages quand cela est nécessaire.

En chiffres

- 1 600 000 colonnes montantes électriques recensées dans les immeubles d'habitat collectif.
- 300 000 seraient à rénover.

Schéma d'une colonne montante



1. Coffret de coupure
2. Liaison entre l'organe de coupure et le premier distributeur.
3. Gaine de la colonne.
4. Colonne électrique.
5. Distributeurs d'étage.
6. Dérivation individuelle.
7. Compteur d'électricité individuel.

À propos du Pôle énergie Île-de-France

Entente créée en 2016, elle comprend le Sipperec, le Sigeif le SDESM, le SEY78 et le SMEDGTVO. Elle vise à une plus grande coopération, à des partages d'expériences et d'analyses sur les problématiques énergétiques à l'échelle de l'Île-de-France.

À propos du Sigeif

Le Sigeif, Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, fédère 185 communes pour le service public de la distribution de gaz (5,4 millions d'habitants) dont 64 communes adhérentes pour la distribution de l'électricité. Le Sigeif est également un important acteur du gaz naturel : coordonnateur des achats publics de gaz (3 TWh, 150 millions d'euros d'achat de gaz par an), promoteur d'un réseau de stations d'avitaillement en GNV favorisant les mobilités propres. Il met par ailleurs à disposition de ses membres toute une palette d'outils et de services en matière de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique. Le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville, membre honoraire du Parlement.

À propos du Sipperec

Établissement public local, le Sipperec, Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication, regroupe 113 collectivités franciliennes sur un territoire de plus de 7 millions d'habitants, dont 83 communes adhérentes. Il accompagne, conseille et assiste les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques, pour relever les défis des transitions énergétique et numérique.

Le Sipperec est présidé depuis mai 2014 par Jacques J.P. Martin, maire de Nogent-sur-Marne, président du Territoire Paris Est Marne & Bois.

Contact presse

Sigeif
Christine Marco. 06 88 86 83 49
christine.marco@cmgpc.fr

Sipperec
Lucie Garret. 01 44 74 31 98
lgarret@sipperec.fr